

**CONDITIONS DE VENTES UNIFORMES POUR LES VENTES ONLINE
SUR BIDDIT.BE – MODIFICATION DES CONDITIONS SPÉCIALES**

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE

Le vingt juin

Je soussignée, Laurence HÉBRANT, notaire à Marche, procède à l'établissement des conditions de vente modificatives de la vente publique online sur biddit.be des biens décrits ci-dessous, à la requête de :

(On omet)

Ci-après dénommés « le vendeur » ou « les vendeurs. »

Les présentes conditions modificatives de vente contiennent les chapitres suivants :

A. Exposé préalable

B. Les conditions spéciales

A. EXPOSÉ PRÉALABLE

En date du 10 avril 2024, le notaire soussigné a dressé le cahier des charges contenant les conditions de vente de la vente publique online sur biddit.be des biens décrits ci-dessous, à la requête de *(On omet)*, enregistré au Bureau Sécurité Juridique Marche-en-Famenne le 17 avril 2024, référence ACP (5), volume 0, folio 0, case 2449 :

VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE – première division – Marche

Une maison d'habitation sise Rue du Luxembourg 58 +, cadastrée section B, numéro 971B P0000, d'une contenance de quatre-vingts centiares (80ca) selon titre et cadastre.

Revenu cadastral non indexé : six cent nonante-quatre euros (694,00 €)

Toutes les conditions de vente stipulées dans ledit cahier des charges restent d'application sous réserve de la modification des conditions spéciales relatives au début et à la clôture des enchères (point 5) et aux jour et heure de signature du PV d'adjudication (point 6) qui suit.

B. CONDITIONS SPÉCIALES DE VENTE

5. Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le **mardi 10 septembre 2024 à 10 heures.**

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le **mercredi 18 septembre 2024 à 10 heures**, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et / ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

6. Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Sauf instruction contraire du notaire et sauf retrait du bien de la vente, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire Hébrant à Marche le **mercredi 25 septembre 2024 à 16 heures.**

7. Visites

Il est rappelé que le bien pourra être visité par les candidats-acquéreurs uniquement sur rendez-vous pris au préalable avec Monsieur Fevzi DAGCI (0476/32.06.61 – fevzy.dagci@hotmail.com).

Le notaire se réserve le droit d'organiser des visites supplémentaires et / ou de modifier les horaires de visite dans l'intérêt de la vente.

Avertissement : A l'occasion de la visite du bien, il appartiendra à chacune des personnes intéressées de veiller à sa propre sécurité.

CERTIFICAT D'ÉTAT CIVIL ET D'IDENTITÉ

Le notaire soussigné certifie l'identité des parties au vu de leur carte d'identité et leurs nom, prénoms, lieu et date de naissance, et domicile au vu des pièces officielles requises par la loi.

DECLARATIONS RELATIVES A LA CAPACITE

Chaque comparant nous déclare jouir de sa pleine capacité civile et notamment :

- qu'il n'est pas pourvu d'un administrateur provisoire ou d'un conseil judiciaire ;
- qu'il n'a pas été déclaré en faillite à ce jour ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en réorganisation judiciaire (dans le cadre de la loi relative à la continuité des entreprises) ;
- qu'il n'a pas introduit de requête en médiation de dettes et qu'il n'a pas l'intention de le faire ;
- qu'il n'a, à ce jour, déposé aucune requête en règlement collectif de dettes ou en concordat judiciaire ;
- que d'une manière générale, qu'il n'est pas dessaisi de l'administration de ses biens.

DROIT D'ÉCRITURE

Le notaire soussigné précise que le présent acte donnera lieu à la perception d'un droit d'écriture de cinquante euros (50,00 EUR) en exécution des dispositions de la loi du dix-neuf décembre deux mil six abrogeant le code des droits de timbre.

DONT PROCÈS – VERBAL

Dressé à Marche, en l'étude, date que dessus par le notaire Laurence Hébrant, qui signe avec le vendeur, le cas échéant, dûment représenté, lecture et commentaire faits de tout ce qui précède.

(Suivent les signatures)